

RAPPORT ANNUEL ACCIDENTS PROFESSIONNELS 2022



E62	9
Neuchâtel	82 km
Besançon	133 km
Genève	79 km
Lausanne	12 km

100

IMPRESSUM

Édition:

Groupe de coordination pour la sécurité au travail des services d'entretien des routes (GrC ST SER)

Photos:

Couverture / dos: © Shutterstock

Sous réserve d'erreurs et de fautes d'impression.

SOMMAIRE

1	EN UN COUP D'ŒIL	Page	4
2	BREF RÉSUMÉ	Page	6
3	INTRODUCTION	Page	8
4	ÉVALUATION	Page	10
5	REMERCIEMENTS	Page	34

1

En un coup d'œil

INDICATEURS

Retours

22 cantons
10 unités territoriales
2022

22 cantons
10 unités territoriales
2021 2020

Personnel dans les services d'entretien des routes

3 198
2022

3 181 **3 048**
2021 2020

Accidents professionnels au total

336
2022

367 **349**
2021 2020

Accidents professionnels pour Ø 1 000 collaborateurs

105
2022

115 **114**
2021 2020

Accidents-bagatelle (jusqu'à 3 jours d'absence)

193
2022

208 **209**
2021 2020

Accidents (≥ 4 jours d'absence)

143
2022

159 **140**
2021 2020

2

Bref résumé

BREF RÉSUMÉ

Pour l'année 2022, **336** accidents professionnels ont été rapportés, ce qui correspond à une baisse de **9%** (-31 accidents) par rapport à l'année précédente.

Avec une moyenne de 105 accidents professionnels pour 1000 collaborateurs, la valeur atteinte est restée largement sous la barre du nombre maximum admis à 120 accidents l'ensemble des membres de la ST SER.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de jours d'absence a aussi clairement baissé. Ainsi, non seulement il s'est produit en 2022 généralement moins d'accidents qu'en 2021, mais durées d'absence ont aussi été plus courtes.

Ces données permettront aux unités territoriales et aux cantons de tirer les conclusions qui s'imposent pour leur organisation et leurs contrôles en matière de sécurité.

3

Introduction

INTRODUCTION

Chaque année, le groupe de coordination pour la sécurité au travail des services d'entretien des routes (GrC ST SER) recense auprès des membres de la solution par branche les accidents professionnels de l'année précédente. Le rapport annuel est établi sur la base des déclarations remises par les cantons et les unités territoriales.

Les circonstances de l'accident sont analysées et évaluées le mieux possible à partir des données. Les résultats obtenus créent une base de réflexion pour la mise en place d'une prévention ciblée des accidents permettant d'identifier les points problématiques en matière d'accidents et d'en déduire les mesures adaptées. Par ailleurs, des mesures de formation ciblées pourront être engagées ponctuellement sur la base de la statistique des accidents.

Le présent rapport annuel 2022 est déjà le troisième rapport consécutif qui est établi d'après le nouveau mode de saisie des chiffres des accidents. Les chiffres sont donc facilement comparables d'un rapport à l'autre, ce qui permet de mieux identifier les éventuelles tendances.

Comme jusqu'à présent, le rapport annuel ne vise pas à déterminer les causes possibles des diverses valeurs statistiques, mais sert en premier lieu à identifier une tendance générale, et si possible, à établir des comparaisons transversales instructives avec d'autres cantons / unités territoriales.

Depuis plusieurs années, le GrC ST SER poursuit résolument l'objectif d'aider à réduire le nombre d'accidents dans les services d'entretien des routes, à travers des mesures appropriées. Pour 2022, la valeur maximale était, comme l'année précédente, fixée à un maximum de 120 accidents pour 1000 collaborateurs.

4

Évaluation

BASES

(pour 1000 collaborateurs selon classe SUVA 40M_A)

Les unités territoriales et les cantons recensent les accidents de travail et transmettent les données des accidents au secrétariat du groupe de coordination en vue de leur évaluation. Celui-ci traite les données disponibles globalement et les met à disposition comme base pour l'élaboration du rapport annuel.

Sur la période couverte dans ce rapport, on a dénombré 336 accidents au sein des services d'entretien des routes. Dans la statistique des accidents figurent les rapports d'accidents de l'ensemble des unités territoriales (10) et cantons (22) affiliés. En 2022, le nombre de salariés des services d'entretien des routes s'élevait à 3198 personnes. Il en résulte, pour l'indice comparatif du «nombre d'accidents pour 1000 collaborateurs», une valeur de 105 accidents pour 1000 collaborateurs. Par rapport à l'année précédente (115 accidents / 1000 coll.), le taux d'accidents a ainsi baissé de 9%.

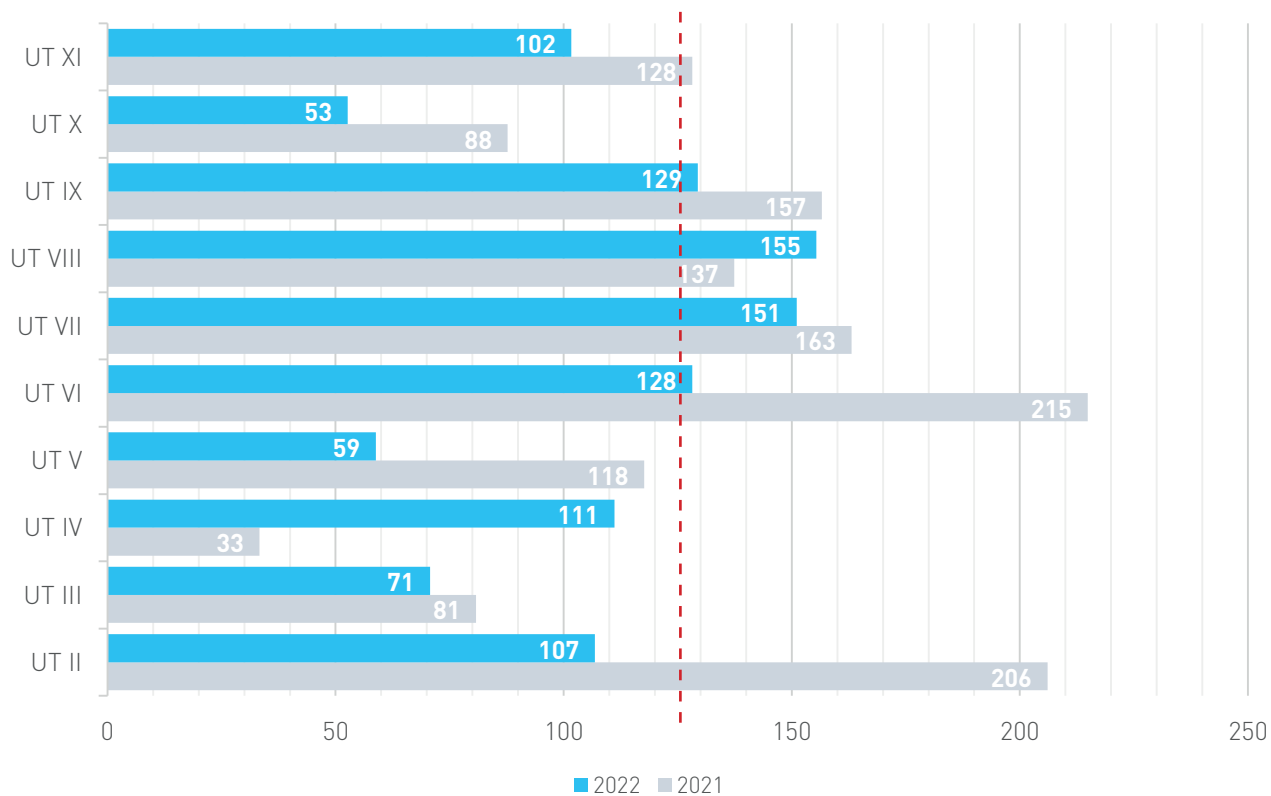
57% des accidents professionnels déclarés sont à catégoriser comme accidents-bagatelle (sans gravité), avec une durée d'absence ≤ 3 jours, ce qui correspond plus ou moins au niveau de l'année précédente (60%).

Les accidents professionnels au sein des services d'entretien des routes sont pris en considération dans la statistique de la SUVA, dans la sous-classe «toutes les parties de l'entreprise (entretien des routes, entretien des eaux) de l'administration publique, classe 40M_A». Étant donné que la valeur de référence de la SUVA en vigueur en 2022 est publiée seulement en juin, le présent rapport se base sur la valeur de référence de 2021, qui s'élève aussi à 125 accidents pour 1000 collaborateurs.

Pour l'année 2022, 21 unités territoriales / cantons se situent au même niveau que la moyenne de la classe ou au-dessous, soit 66% des membres affiliés.

NOMBRE D'ACCIDENTS SUR LES ROUTES NATIONALES

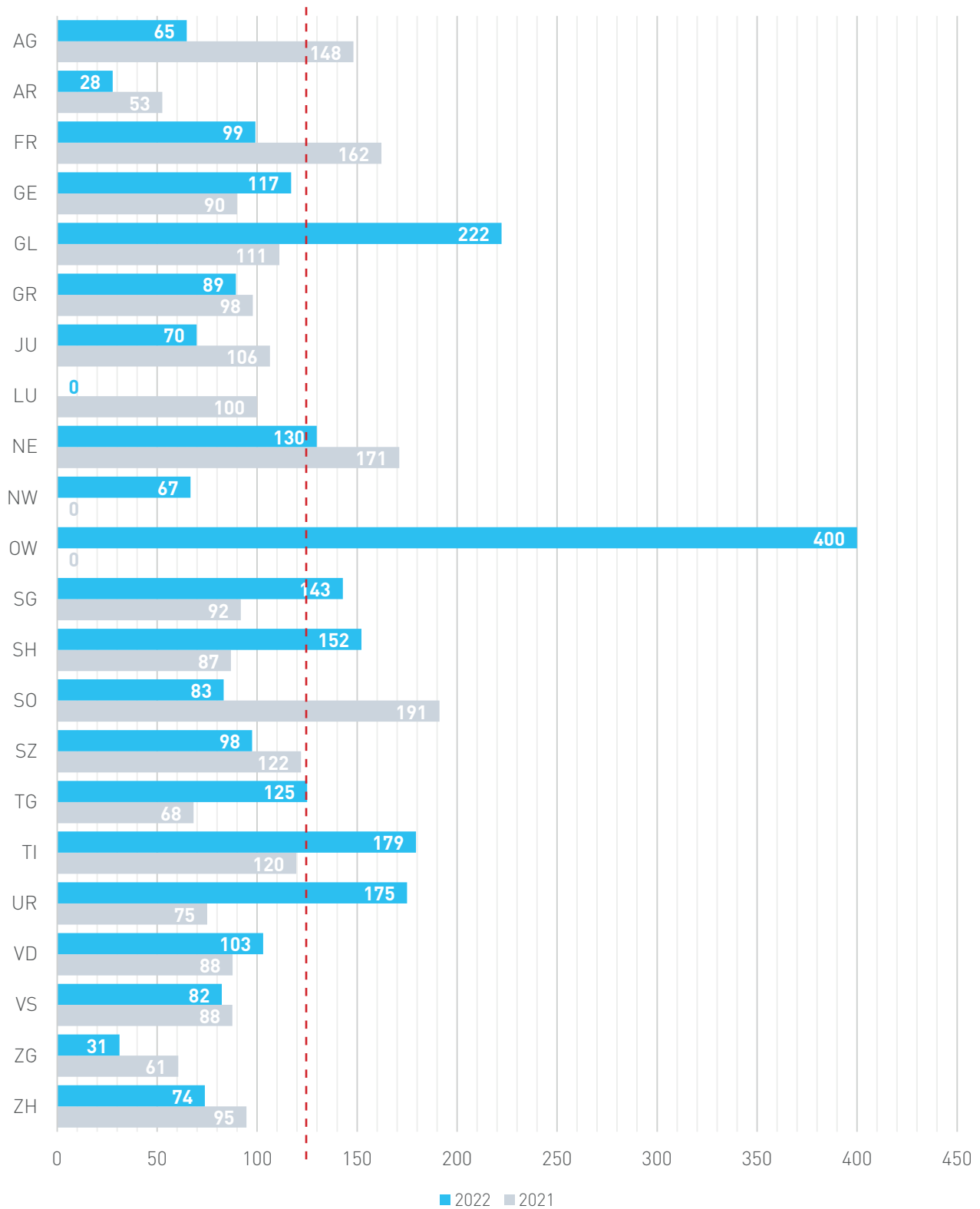
(pour 1000 collaborateurs selon classe SUVA 40M_A)



6 unités territoriales sur **10 (60%)** sont au-dessous de la moyenne de 125 accidents pour 1000 collaborateurs, et **4** se situent au-dessus, soit **40%**.

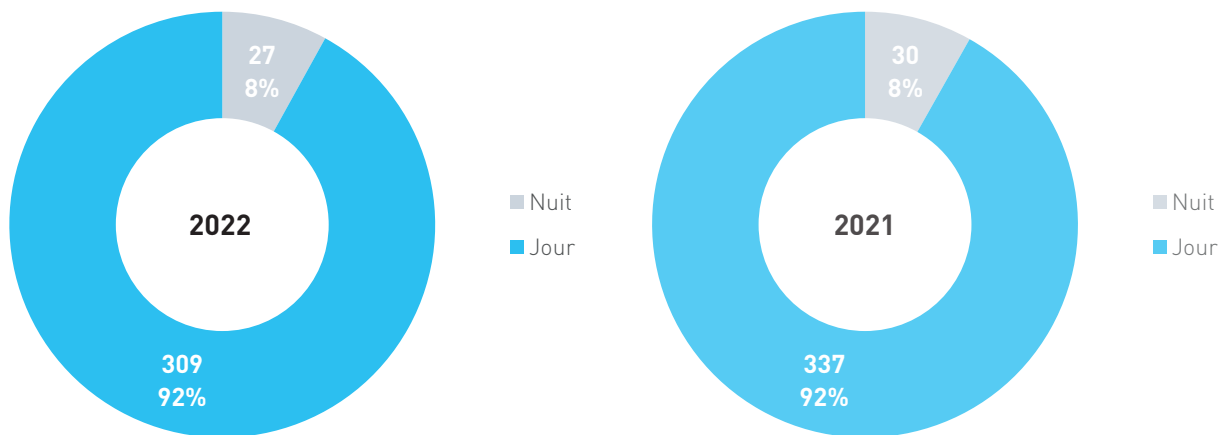
NOMBRE D'ACCIDENTS SUR LES ROUTES CANTONALES

(pour 1000 collaborateurs selon classe SUVA 40M_A)



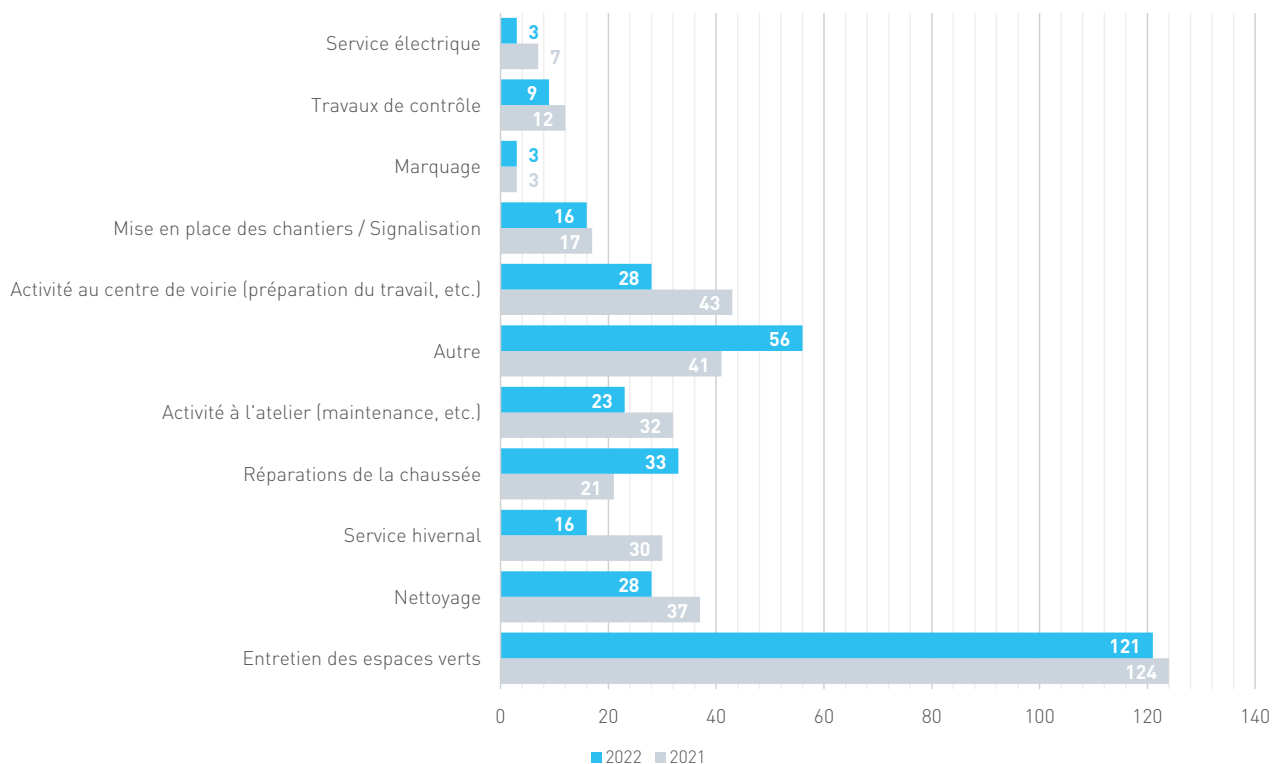
15 cantons sur 22 sont au-dessous ou dans la moyenne (68%) de 125 accidents pour 1000 collaborateurs, contre 7 cantons au-dessus (32%).

NOMBRE D'ACCIDENTS EN FONCTION DES HORAIRES DE TRAVAIL



Par rapport à 2021, il n'y a pas de variation de la proportion entre les accidents survenus en journée et les accidents survenus la nuit.

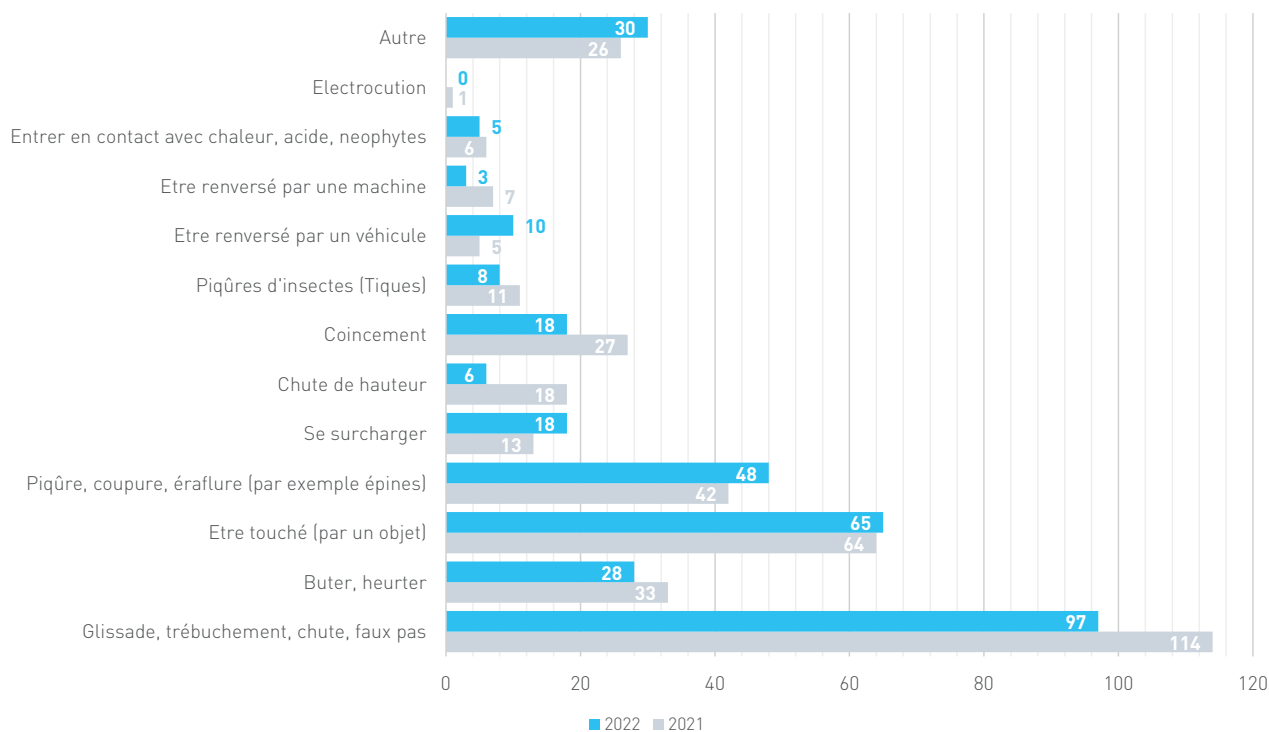
NOMBRE D'ACCIDENTS SELON L'ACTIVITÉ EXERCÉE



Les accidents survenus lors des entretiens des espaces verts ont de nouveau légèrement baissé (**-3%**) par rapport à l'année précédente, mais représentent encore **36%** des accidents (121 accidents sur 336).

On note en revanche une nette augmentation des accidents survenus lors de «réparations de la chaussée» (**+57%**) et «autre» (**+37%**) par rapport à 2021.

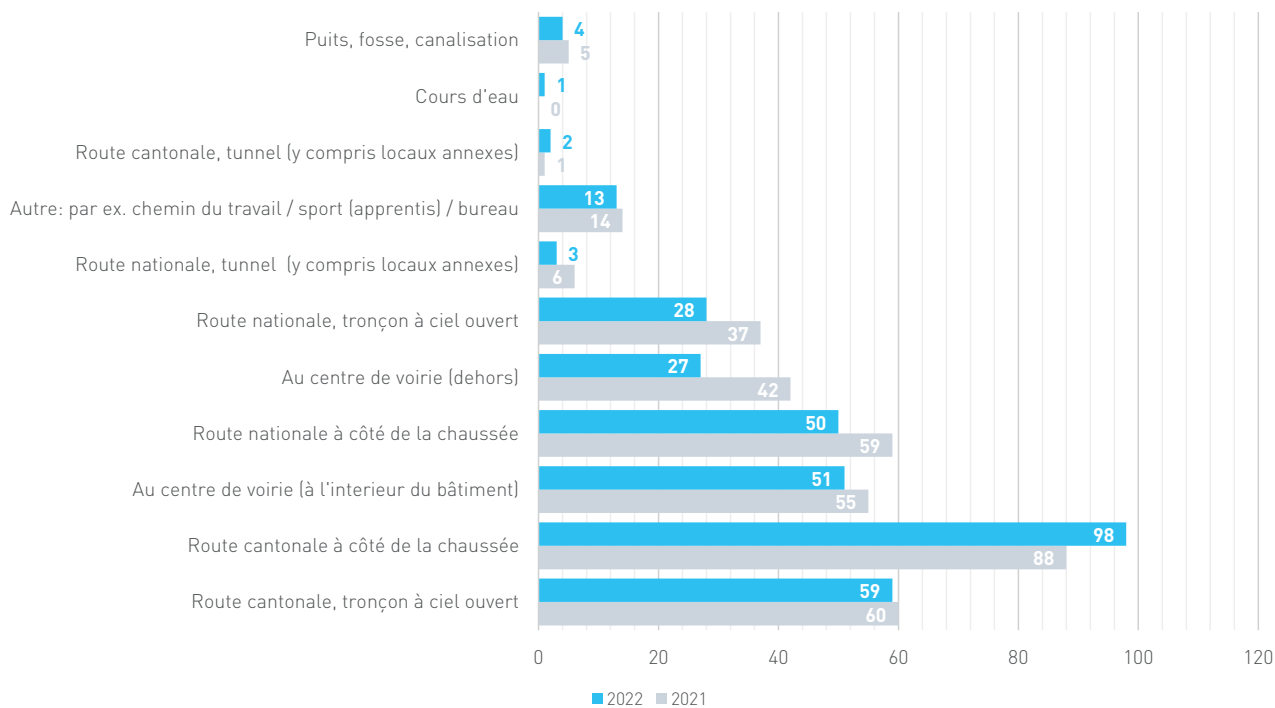
NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LA CAUSE



Il est frappant de constater ici que les accidents consécutifs à une «chute» ont baissé de **66%** par rapport à l'année précédente.

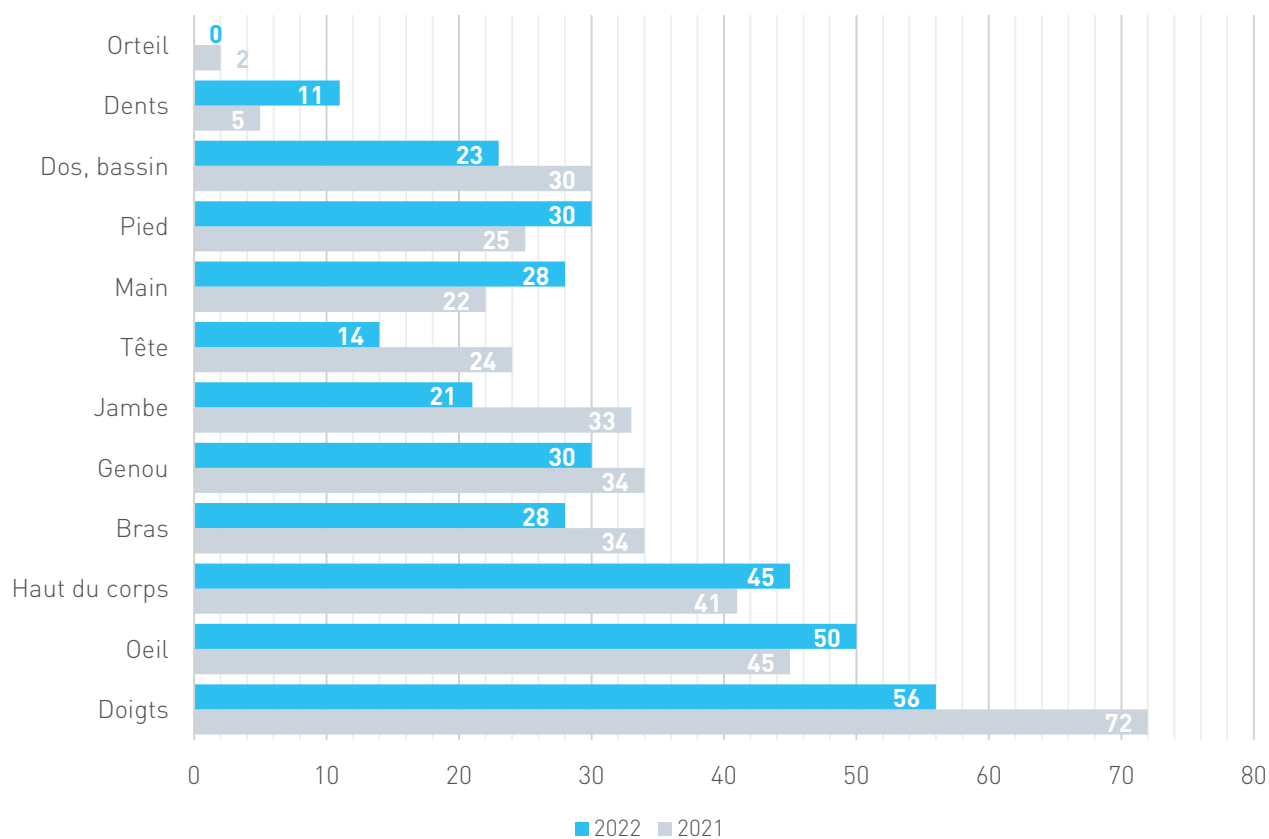
La catégorie «Glissade, trébuchement, chute, faux pas» devrait faire partie des actions prioritaires en termes de prévention pour 2023.

NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LE LIEU DE L'ACTIVITÉ



On n'observe toujours pas de changements notables en 2022 en ce qui concerne le nombre d'accidents selon le lieu de l'activité. Après une hausse de 61% des accidents survenus dans les centres de voirie (dehors) l'année précédente, on note une baisse de **36%** en 2022.

NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LA PARTIE DU CORPS CONCERNÉE

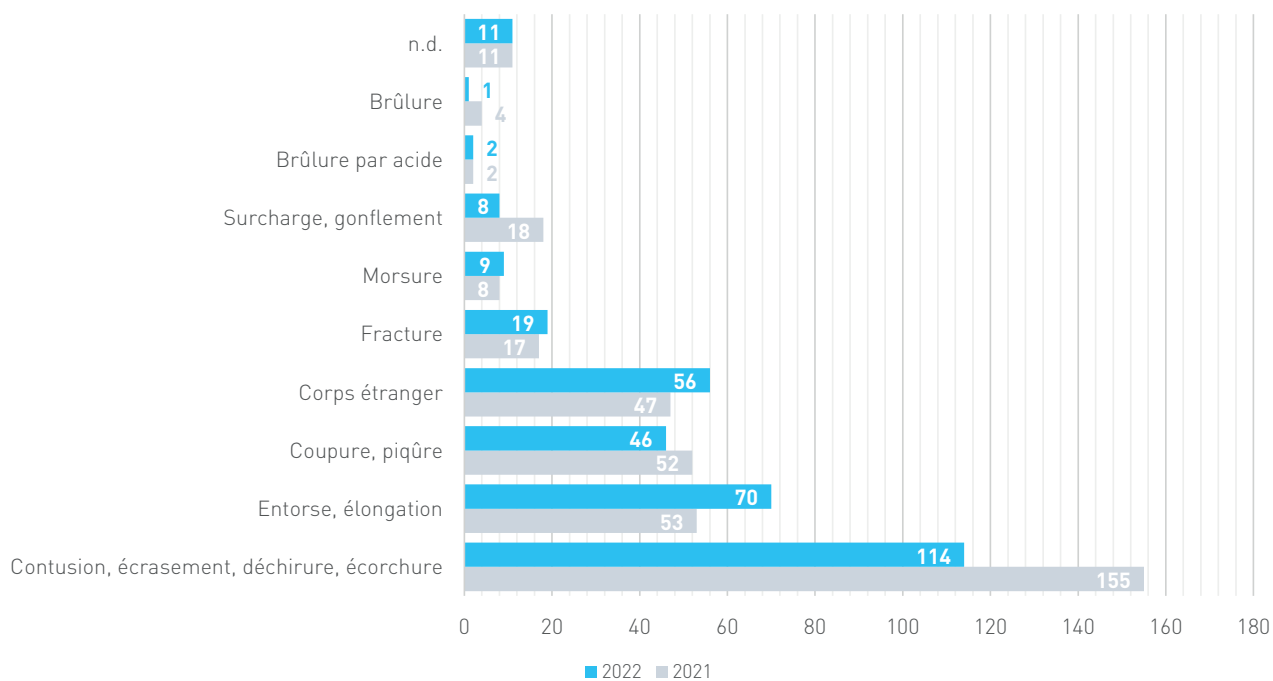


L'année 2022 a été marquée par une baisse notable des accidents concernant les doigts **(-22%)** et par un doublement des blessures aux dents **(+120%)**.

Les blessures à la tête sont aussi en recul **(-42%)**.

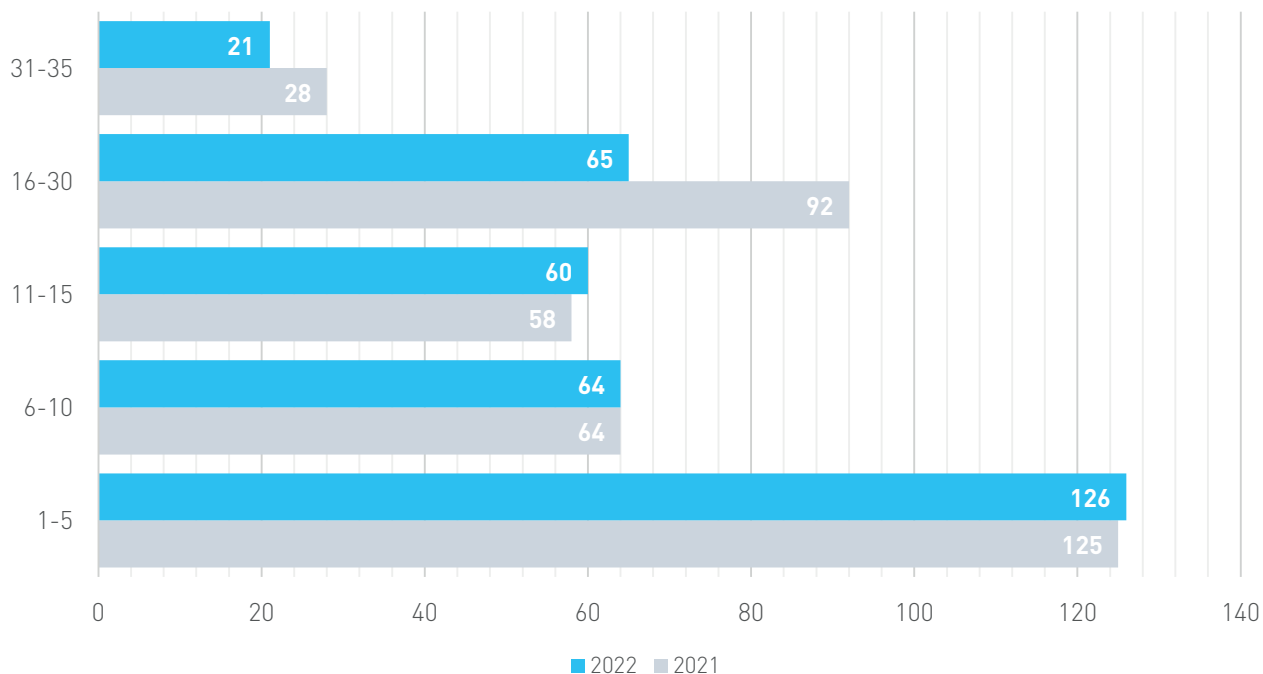
Compte tenu de la légère augmentation des blessures oculaires **(+5)** par rapport à l'année précédente, le sujet des lunettes de protection mérite une attention accrue.

NOMBRE D'ACCIDENTS SELON LE TYPE DE BLESSURE



Il convient de noter la baisse de **27%** des accidents par contusion, écrasement, déchirure ou écorchure par rapport à l'année précédente, ainsi que l'augmentation de **32%** des accidents dus à des entorses et élongations.

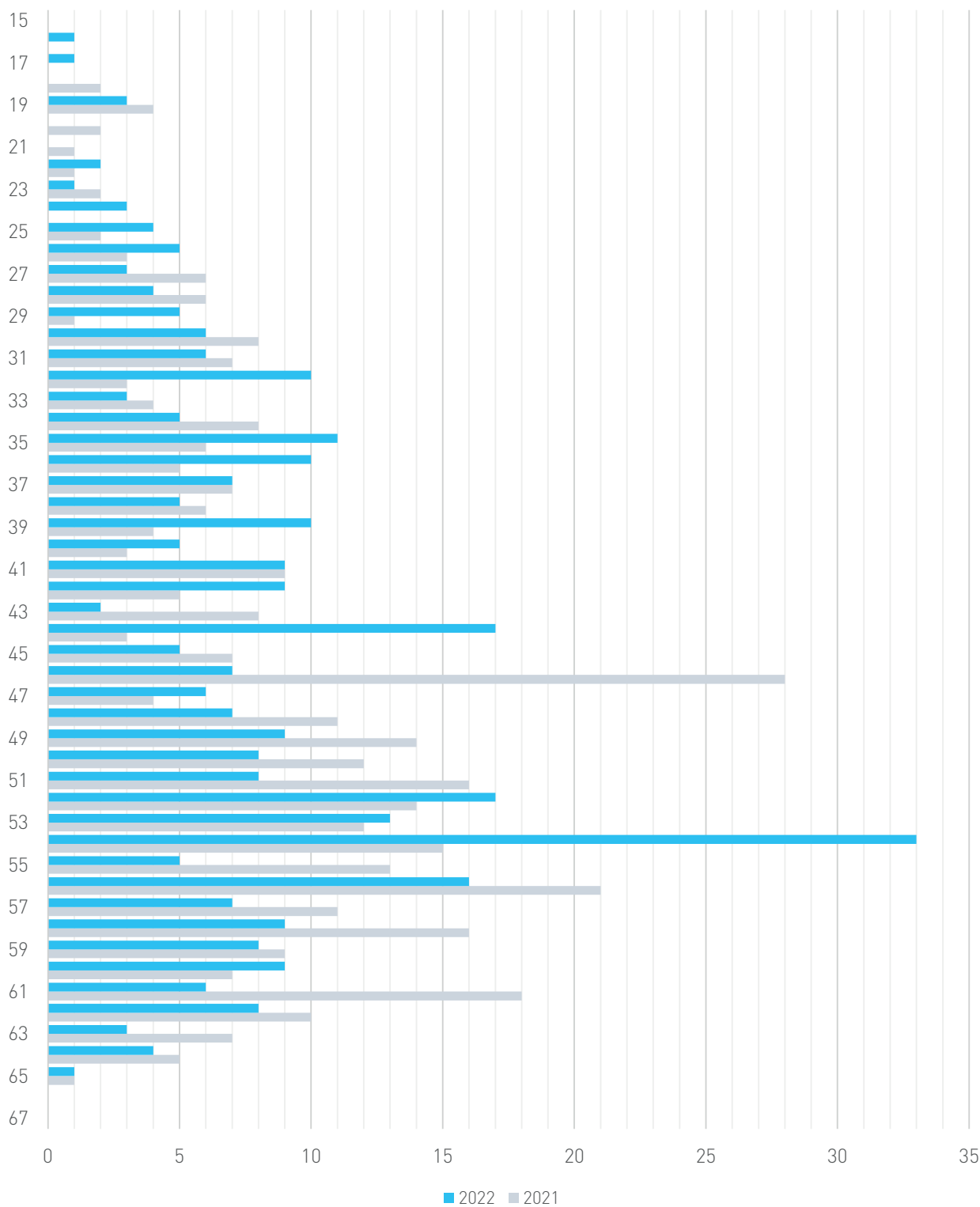
NOMBRE D'ACCIDENTS EN FONCTION DES ANNÉES DE SERVICE



En 2022, la tranche des 16-30 ans a enregistré une nette baisse des accidents **(-30%)**

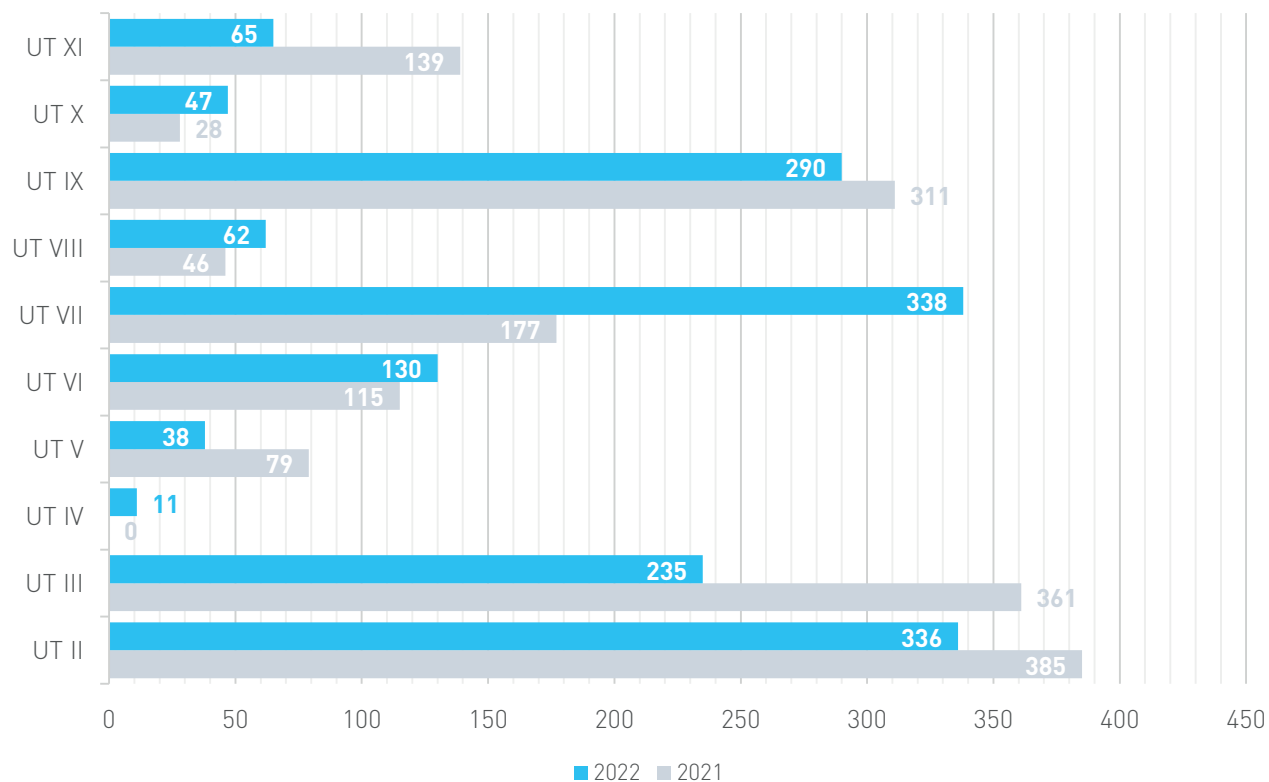
Les 126 accidents survenus dans les 1-5 années de service correspondent à une part de **37%** des accidents professionnels. Il est nécessaire ici de former et de sensibiliser très tôt et rapidement les collaborateurs au sujet de la sécurité au travail.

NOMBRE D'ACCIDENTS EN FONCTION DE L'ÂGE



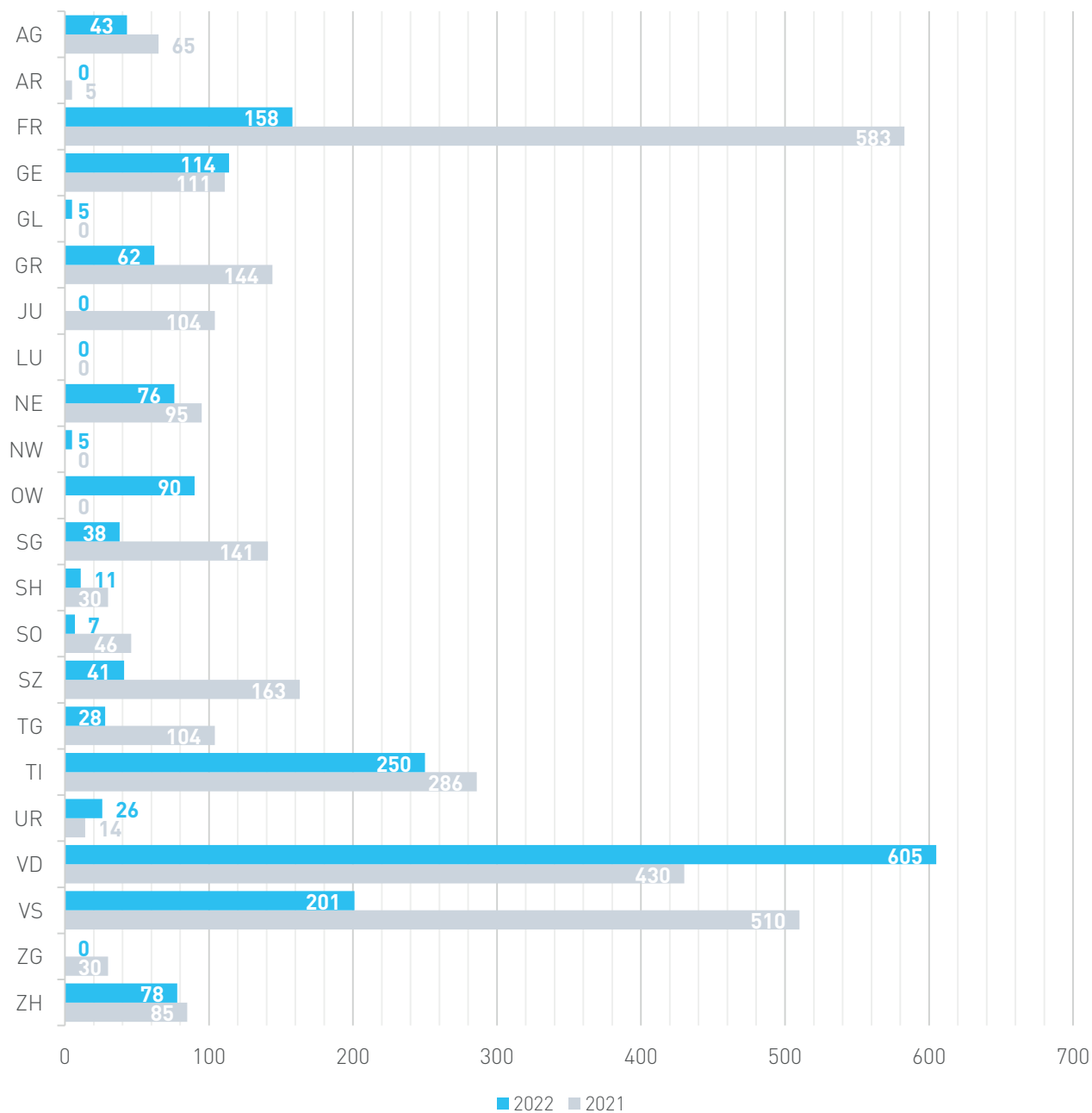
La répartition des accidents entre les diverses années de naissance s'est clairement modifiée dans certains cas, ce qui peut s'expliquer, selon le groupe d'âge, par la mise en œuvre de nouvelles règles (influence positive) ou par la surestimation de ses capacités (influence négative).

JOURS D'ABSENCE PAR UNITÉ TERRITORIALE



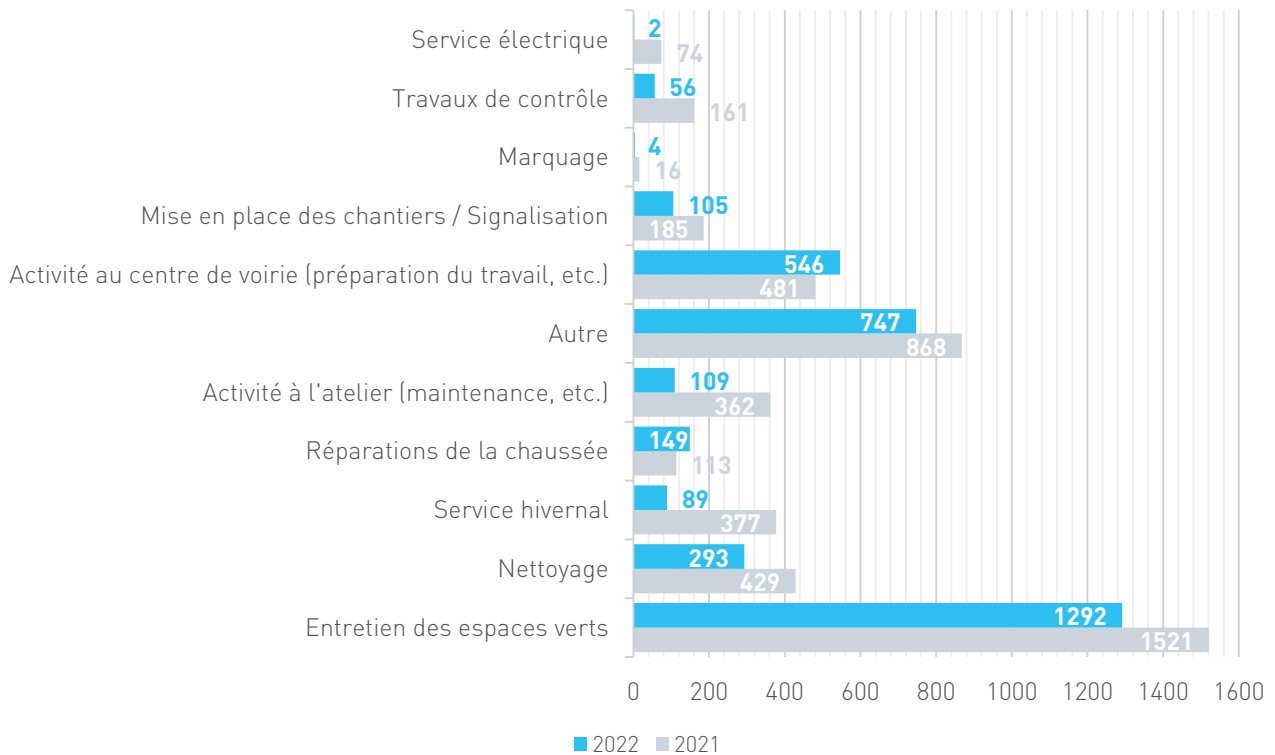
En 2022, 5 unités territoriales sur 10 ont enregistré moins de jours d'absence découlant d'un accident que l'année précédente, ce qui correspond à **50%** des unités territoriales.

JOURS D'ABSENCE PAR CANTON



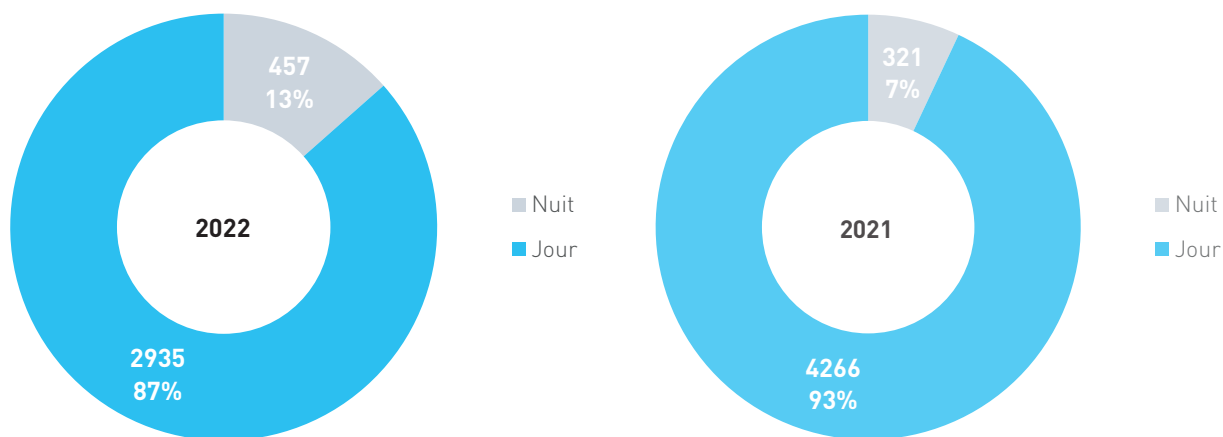
14 cantons sur 22 ont réussi à diminuer le nombre de jours d'absence découlant d'un accident par rapport à l'année précédente, tandis qu'il y a eu davantage de jours d'absence dans les 8 cantons restants, ce qui correspond à un taux de **36%**.

JOURS D'ABSENCE PAR ACTIVITÉ



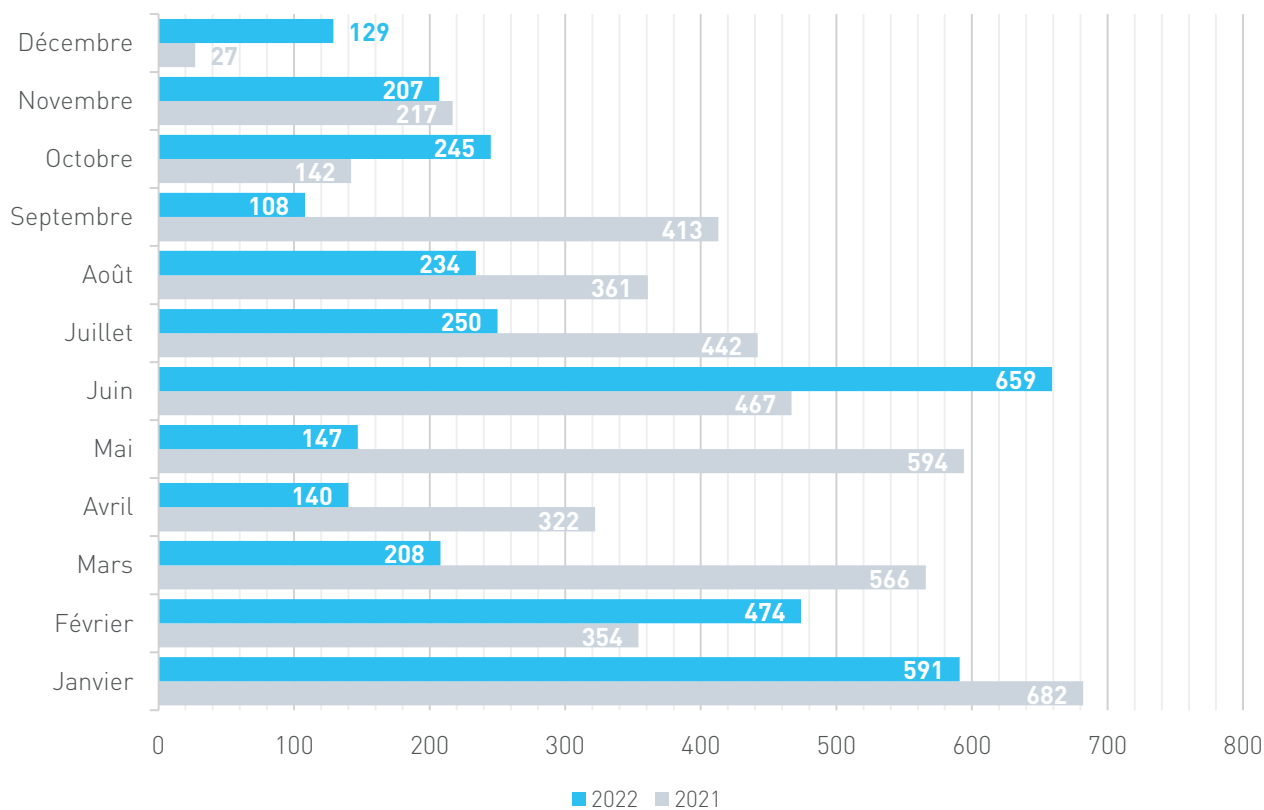
Par rapport à l'année précédente, on constate en particulier que le nombre de jours d'absence découlant d'un accident dans le secteur du service hivernal a baissé de plus de **75%**.

JOURS D'ABSENCE SELON LES HORAIRES DE TRAVAIL



On assiste en 2022 à un léger décalage des jours d'absence selon les horaires de travail, puisque les absences enregistrées la nuit ont pratiquement doublé par rapport à l'année précédente.

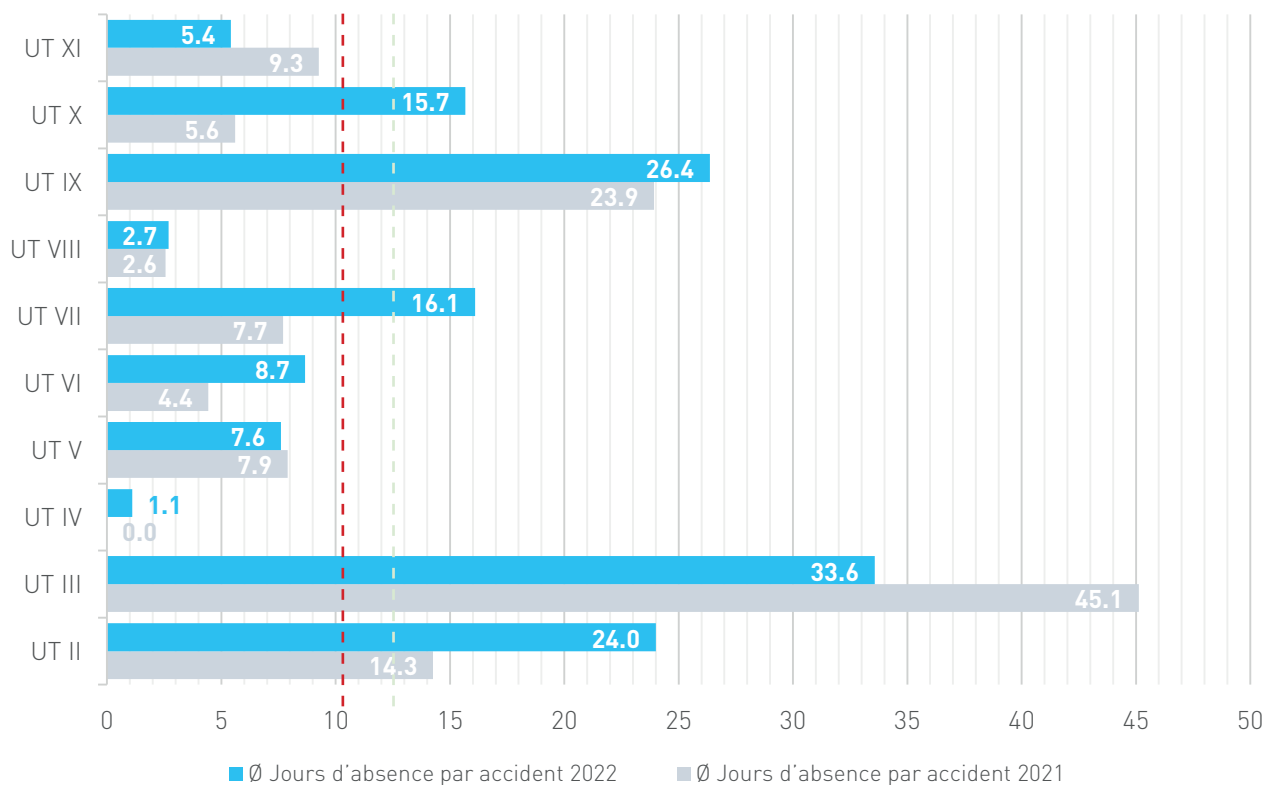
JOURS D'ABSENCE PAR MOIS



Parallèlement au recul général des jours d'absence découlant d'un accident, on peut observer qu'il y a plus de jours d'absence que l'année précédente pendant les mois de février **(+34%)** et de juin **(+41%)**.

La hausse du mois de décembre est frappante.

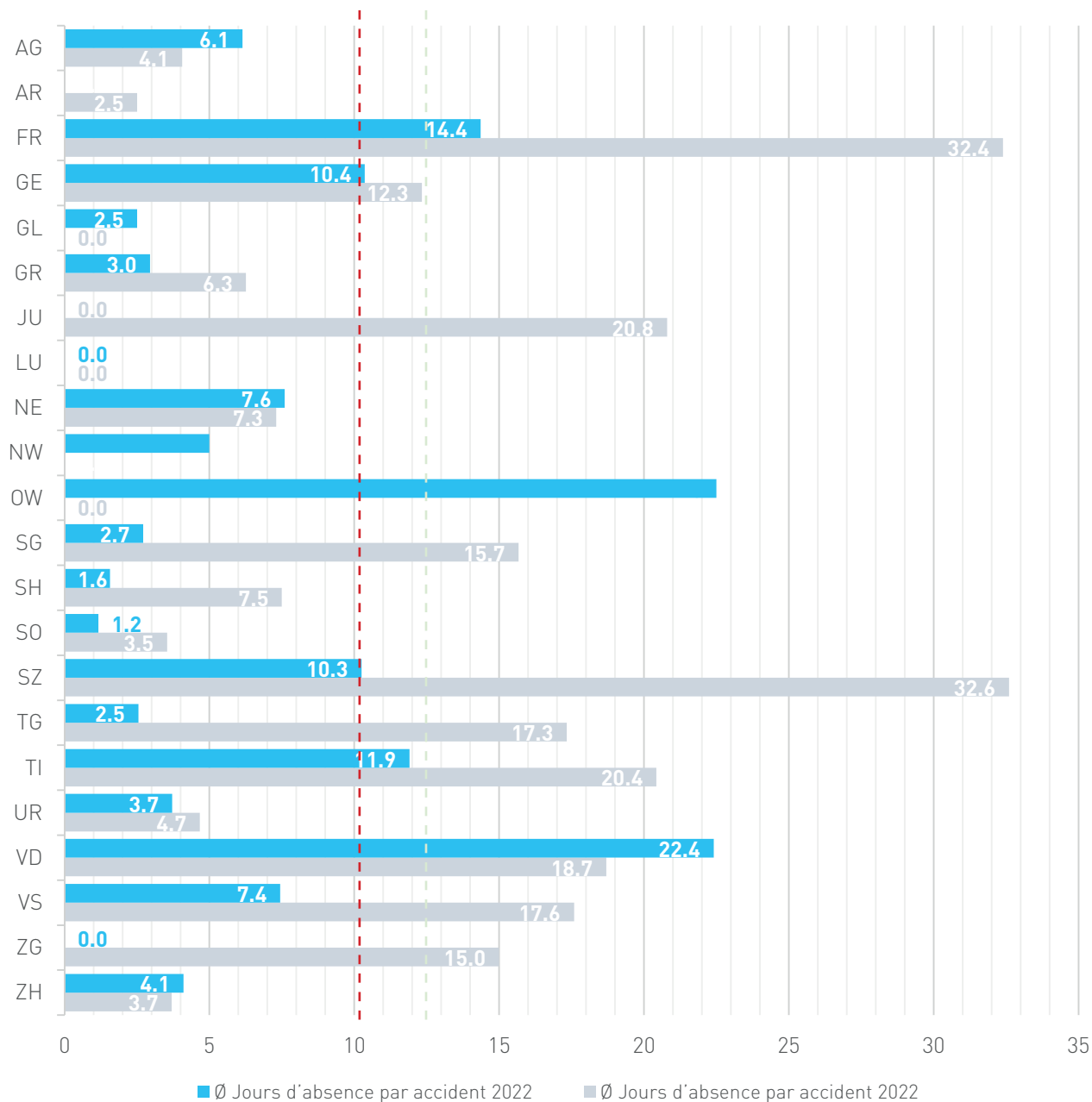
JOURS D'ABSENCE PAR ACCIDENT SELON LES UNITÉS TERRITORIALES



En 2022, 5 unités territoriales sur 10 se situent au-dessous de la moyenne de **10.1** jours d'absence par accident (**50%**), les 5 autres unités territoriales étant au-dessus de la moyenne.

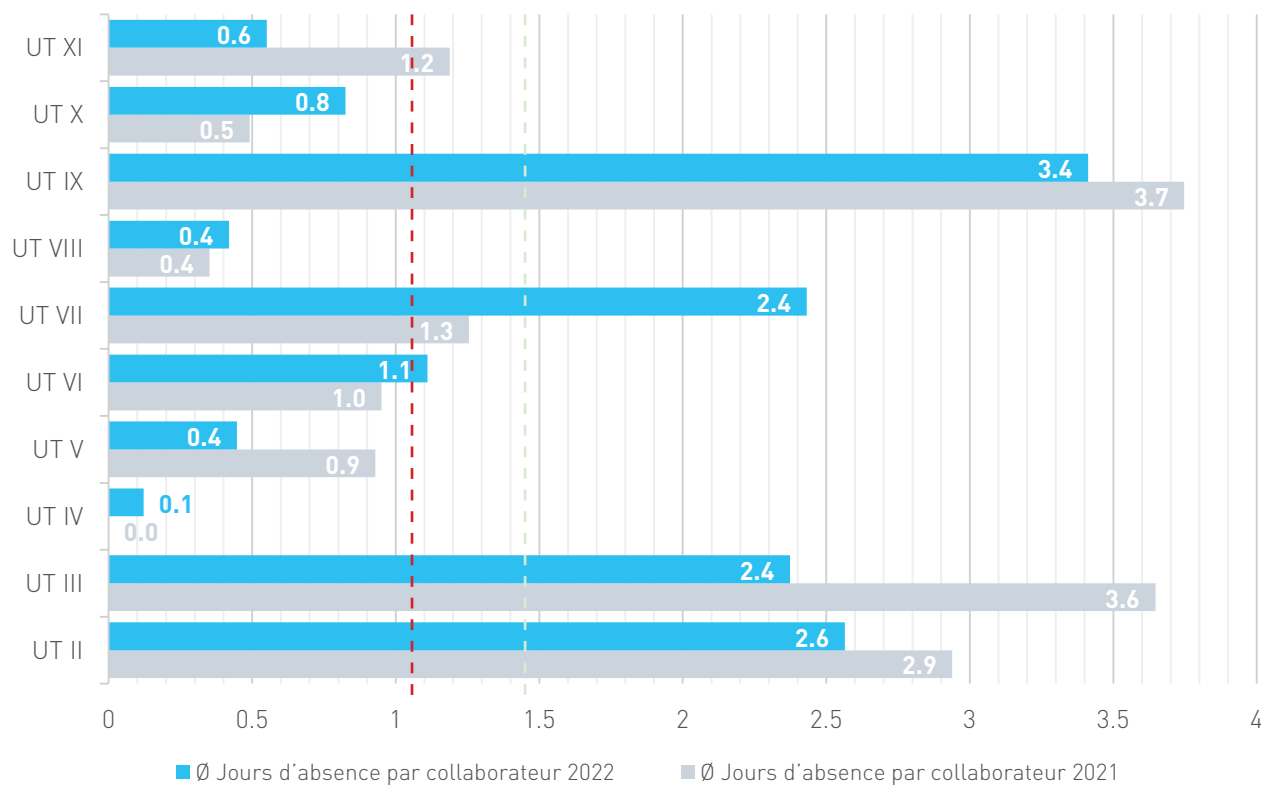
En **2021**, la moyenne s'établissait encore à 12.5 jours d'absence par accident, la valeur 2022 représentant donc une baisse de **20%**.

JOURS D'ABSENCE PAR ACCIDENT SELON LES CANTONS



16 cantons sur 22 se situent au-dessous de la moyenne de **10.1** jours d'absence par accident (**73%**), les 6 autres cantons (**27%**) étant au-dessus de la moyenne.

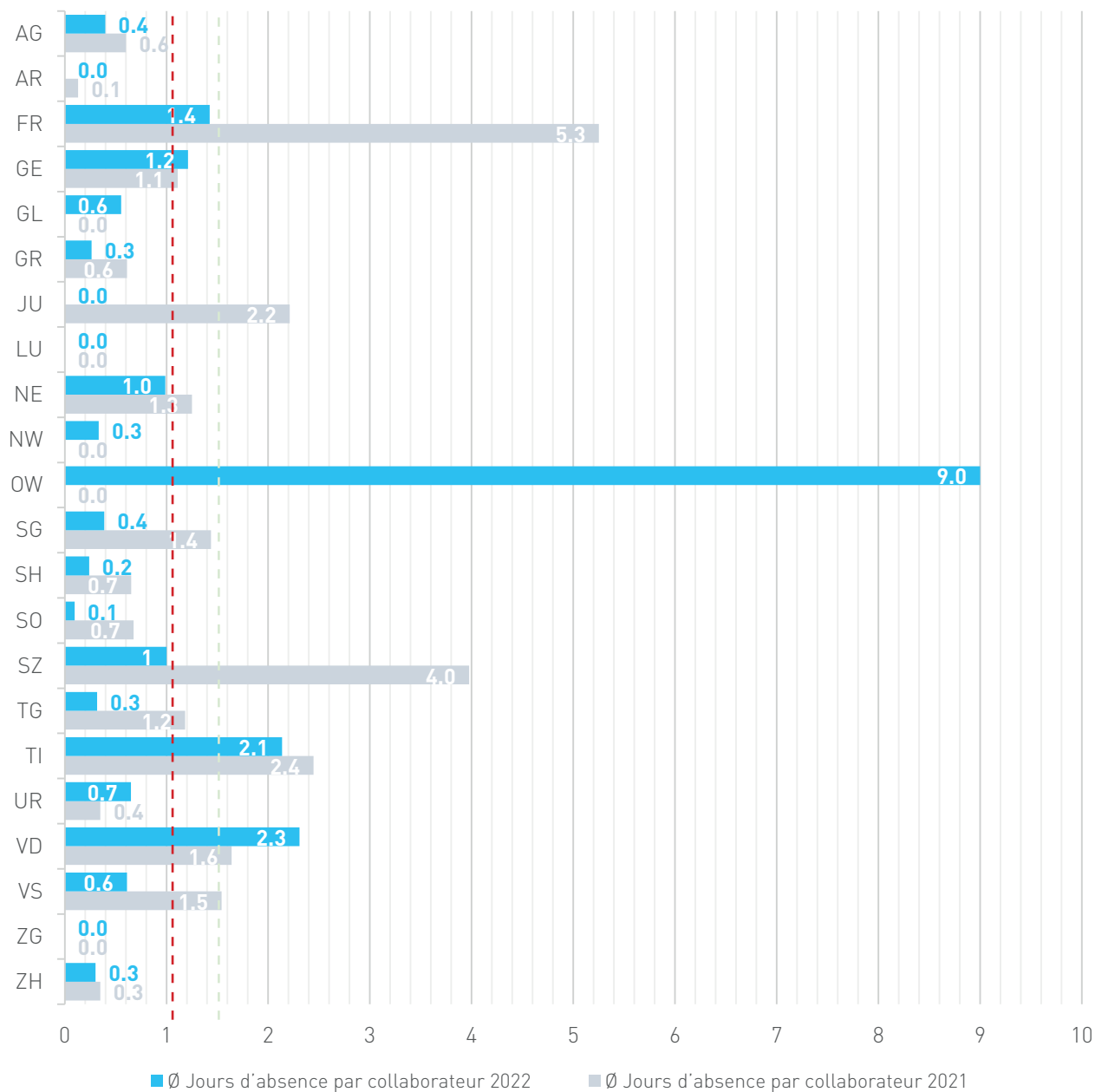
JOURS D'ABSENCE PAR COLLABORATEUR SELON LES UNITÉS TERRITORIALES



En 2022, 5 unités territoriales sur 10 se situent au-dessous de la moyenne de **1.06** jour d'absence par collaborateur (**50%**), les 5 autres unités territoriales étant au-dessus de la moyenne.

À titre de comparaison, la moyenne était de **1.44** jour d'absence par collaborateur en 2021.

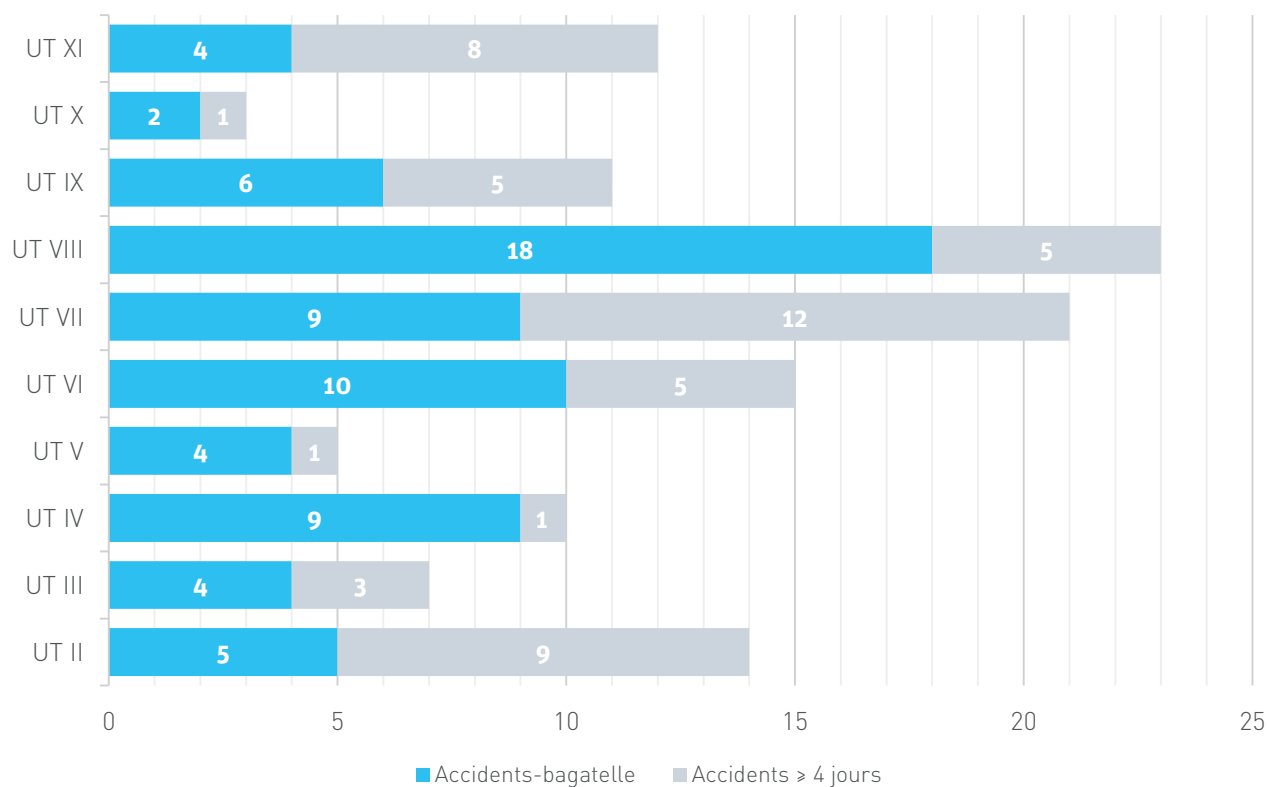
JOURS D'ABSENCE PAR COLLABORATEUR SELON LES CANTONS



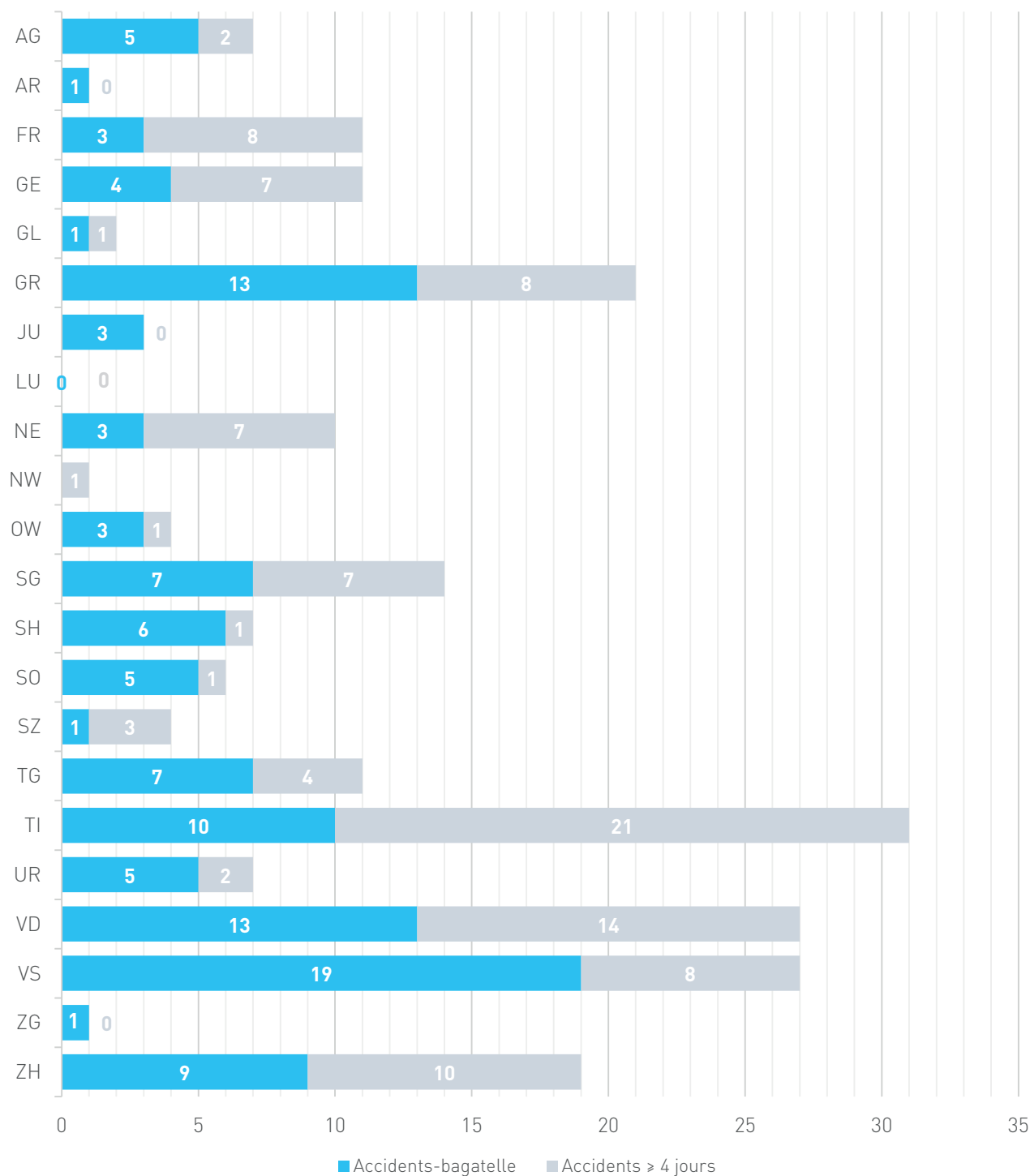
17 cantons sur 22 se situent au-dessous de la moyenne de **1.06** jour d'absence par collaborateur (**77%**), les 5 autres cantons (**22%**) étant au-dessus de la moyenne.

Remarque: le taux excessivement élevé enregistré dans le canton d'Obwald est dû à un événement unique ayant impliqué 90 jours d'absence, ce qui conduit à un taux statistiquement élevé de jours d'absence lorsque le chiffre est ramené au nombre de collaborateurs (10).

COMPARAISON 2022 DES ACCIDENTS-BAGATELLE ET DES ACCIDENTS ≥ 4 JOURS PAR UNITÉ TERRITORIALE



COMPARAISON 2022 DES ACCIDENTS-BAGATELLE ET DES ACCIDENTS ≥ 4 JOURS PAR CANTON



En 2022, globalement **56%** des accidents (190) ont été des accidents-bagatelle, avec un maximum de trois jours d'absence, les **44%** restants (156) étant des accidents impliquant une plus longue durée d'absence.

5

Remerciements

REMERCIEMENTS

Le GrC ST SER remercie les chargés de sécurité des cantons et unités territoriales pour leur soutien.

L'année 2022 nous a réservé des chiffres réjouissants dans presque tous les domaines. Aussi bien le nombre d'accidents que le nombre de jours d'absence ont baissé, parfois considérablement. Nous le devons, entre autres, à l'engagement de tous les chargés de sécurité, qui chaque jour mobilisent leurs connaissances spécialisées pour s'investir en faveur de la sécurité des collaborateurs des services d'entretien des routes.

Avec 105 accidents professionnels pour 1000 collaborateurs, nous avons clairement fait mieux que l'objectif que nous nous étions fixé, ce qui nous conforte dans notre volonté de continuer à améliorer la sécurité dans les services d'entretien des routes de manière ciblée et durable.

Chaque accident est un accident de trop, certes, mais nous sommes sur la bonne voie. Nous encourageons chacun à continuer d'œuvrer énergiquement à la baisse des chiffres relatifs aux accidents.

Amriswil / Zurich, 06.04.2023

Martin Pola

Président du GrC ST SER

Beat Maier

Chef du secrétariat du GrC ST SER



Secrétariat du GrC ST SER

Beat Maier

Rütistrasse 2

CH 8580 Amriswil

T +41 71 410 12 83

info@assud.ch

www.assud.ch